

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Considérant qu'il est plus pertinent que les logiciels Salvia Patrimoine et Financements soient hébergés chez le prestataire afin d'optimiser la sécurité des données, de réaliser des mises à jour régulières et d'améliorer l'utilisation de ceux-ci ;

Considérant la proposition de la société SALVIA en date du 08 février 2023 ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature d'un contrat ayant pour objet l'assistance et l'hébergement des logiciels Salvia Patrimoine et Financement avec la société SALVIA DEVELOPPEMENT, représentée par sa Présidente, Françoise FARAG, dont le siège social est situé 45 Avenue Victor HUGO -Bâtiment 270 – 93 534 AUBERVILLIERS CEDEX.

Article 2 : Le présent contrat est conclu pour une durée de 36 mois à compter de sa signature.

Article 3 : Le montant du présent contrat est de 9 845 € HT annuel (soit 11 813 € TTC).

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes et le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Méru, Receveur de l'Etablissement Public, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Neuilly-en-Thelle, le 10 février 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20230210-2023-DP-020-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2023

Affichage : 13/02/2023

